

2327W304

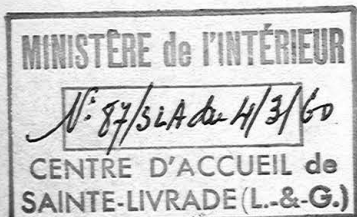
6 pieces

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
POSTES - TÉLÉGRAPHES - TÉLÉPHONES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LOT-&-GARONNE
72, BOULEVARD CARNOT - AGEN

Réf.
à
rappeler

Po 14 / L

AGEN, le 3 MARS 1960



LE DIRECTEUR

à

M ONSIEUR LE DIRECTEUR DU CENTRE D'ACCUEIL

Ste. LIVRADE s/LOT

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite d'une étude effectuée par un de mes collaborateurs, dans le cadre de la mise en place de la motorisation de la distribution postale à Ste. LIVRADE, il est apparu que les habitations comprises dans le camp de réfugiés Indo-Chinois étaient pour la plupart démunies de boîtes aux lettres.

embarras
Le préposé desservant le quartier est contraint de glisser les correspondances sous les portes d'entrée ou de pénétrer à l'intérieur des maisons pour déposer le courrier sur des meubles, ce qui le retarde parfois sensiblement et se solde par une perte de temps appréciable pour les autres usagers.

Dans ces conditions, l'installation de boîtes aux lettres ou de récipients en tenant lieu, à l'entrée des maisons faciliterait considérablement la tâche de ce distributeur et ne manquerait pas de réduire la durée de la tournée.

Je vous serais très obligé en conséquence de bien vouloir intervenir auprès des usagers résidant au camp, afin que ces derniers prennent toutes dispositions utiles à ce sujet.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR.

*Note circulaire
diffusée le 5.3.60 concernant cette demande.*

(Voir Donn. Ad. N° 31)

le 5.3.60

7-1/4

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
P O S T E S E T T É L É C O M M U N I C A T I O N S
D I R E C T I O N D É P A R T E M E N T A L E D E L O T - E T - G A R O N N E

TÉLÉPHONE : ~~776~~
66.07.94

72, BOULEVARD CARNOT, A G E N

PO 804/L

AGEN, LE

26 JUN 1962

Monsieur le Directeur du Centre
d'Accueil des Rapatriés d'Indochine
SAINTE LIVRADE

OBJET - distribution postale - pose de boîtes aux lettres particulières
REFER - ma lettre n° P01054/L du 23.11.1962

Monsieur le Directeur,

Par lettre citée en référence, j'ai eu l'honneur d'appeler tout spécialement votre attention sur l'intérêt certain qu'il y aurait à ce que :

- toutes les habitations du Centre d'Accueil soient numérotées dans un ordre continu ; le numéro attribué par vos soins devrait apparaître d'une façon très nette au même endroit sur toutes les maisons (au-dessus de la porte d'entrée par exemple).
- les usagers placent une boîte aux lettres particulières (à proximité ou sur la porte d'entrée).

Je suis certain que les avantages qui résulteraient de cette normalisation n'ont pas échappé à votre attention et que vous êtes intervenu auprès des intéressés.

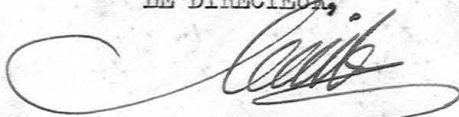
Je me permets pourtant de revenir sur cette question et d'insister tout particulièrement car l'approche de la saison estivale va entraîner l'utilisation de distributeurs intérimaires pendant les congés des titulaires ; faute de numéro sur les habitations et de boîtes aux lettres particulières ils vont éprouver des difficultés non négligeables pour remplir correctement leur tâche.

Je vous serais donc très obligé de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour donner un numéro à chaque habitation, d'une part, et faire poser, d'autre part les boîtes aux lettres particulières.

Vous apporterez ainsi à mes services une aide d'autant plus appréciable que la desserte du Centre d'Accueil pose certains problèmes et exerce une grande influence sur l'heure de remise du courrier aux usagers résidant au delà du centre d'accueil sur l'itinéraire du distributeur.

D'avance, je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR,



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
P O S T E S E T T É L É C O M M U N I C A T I O N S
D I R E C T I O N D É P A R T E M E N T A L E D E L O T - E T - G A R O N N E

TÉLÉPHONE : 776
66 07 94

72, BOULEVARD CARNOT, A G E N

EP1/1/1241

AGEN, LE 17 OCT 1963

Monsieur le Directeur
du Centre d'Accueil
des Rapatriés d'Indochine
STE-LIVRADE
(Lot-et-Garonne)

OBJET : Distribution postale.
REFER : Ma lettre n° PO 1054/L du 23.11.62
n° PO 804/L du 26.6.63
Votre lettre n° 203/SLD du 10.7.63.

Monsieur le Directeur,

Comme suite aux lettres échangées, rappelées en référence, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les deux points suivants qui paraissent gêner la progression du nombre des boîtes posées :

1 - CHOIX DE LA BOITE.

Je vous signale que le choix de la boîte est laissé à l'initiative des usagers qui peuvent l'acheter dans le commerce mais également, compte tenu de la modicité des ressources des rapatriés, la faire construire ou la réaliser eux-mêmes avec des moyens peu onéreux. On peut concevoir un modèle très simple, facile à exécuter, rustique et robuste (voir croquis sur note ci-jointe). L'introduction des correspondances se fait en soulevant le couvercle de la boîte, sorte d'abatant fortement incliné qui protège l'ensemble de la pluie. Si l'usager le désire la sécurité des objets peut être facilement assurée en équipant la boîte d'un cadenas à poussoir. Ce dernier doit être laissé ou mis en position d'ouverture avant le passage du distributeur (c'est-à-dire dans la pratique au moment où il est pris possession du courrier.) C'est le distributeur qui assure la fermeture en manoeuvrant le poussoir.

Sur tous les modèles de boîte un porte-étiquette doit être prévu. Il reçoit une feuille métallique (de préférence à cause des intempéries) sur laquelle on trouve, d'une façon très apparente, le nom du destinataire. Une face de cette feuille peut recevoir une couche de peinture rouge, couleur conventionnelle pour le distributeur qui sait alors que l'intéressé désire le voir.

2 - L'IMPLANTATION DE LA BOITE.

Cette implantation doit être "fonctionnelle" dans le cas du Centre d'Accueil elle devrait se faire sur la porte de chaque logement d'où nécessité

.../...

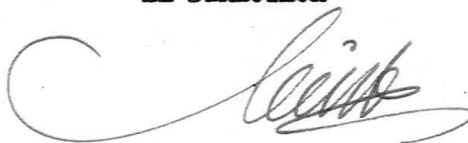
de percer légèrement la porte pour fixer la boîte. Dans l'hypothèse où il ne vous serait pas possible d'accorder aux locataires l'autorisation de poser les boîtes sur la porte, cette dernière pourrait être fixée sur un piquet à un mètre environ du sol à proximité de la porte du logement.

Je vous serais donc très obligé de bien vouloir signaler aux rapatriés, d'une part, les possibilités offertes en ce qui concerne la boîte, et, d'autre part, l'implantation retenue par vos soins.

Je tiens à vous remercier pour les travaux effectués par vos services concernant la numérotation des logements.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

LE DIRECTEUR



P. J. : 1

Signé : MISON



AGEN, le

M

à

J'ai l'honneur de vous faire connaître que dans le cadre des mesures prises pour l'amélioration de la qualité du service, l'Administration poursuit d'une façon intensive sur le plan national sa campagne en faveur de la pose des boîtes aux lettres particulières afin d'accélérer la remise du courrier aux usagers.

A l'exemple des dispositions adoptées dans de nombreux pays étrangers, elle sollicite l'aide des usagers en leur demandant de faire installer en des points judicieusement choisis, une boîte susceptible de recevoir leur courrier particulier.

Déjà de très nombreuses personnes ont répondu favorablement à l'appel de l'Administration et nous pensons qu'à votre tour vous ne lui refuserez pas votre collaboration.

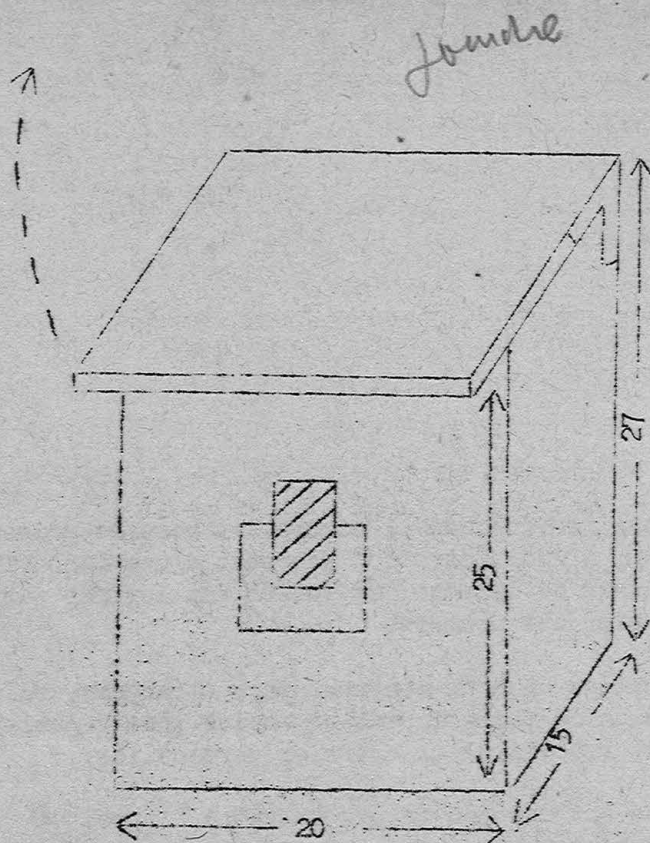
POURQUOI ?

Parce que dans l'intérêt général :

- Elle veut améliorer encore les conditions d'acheminement du courrier en réduisant le temps nécessaire au préposé distributeur pour se rendre à la porte de votre habitation ce délai se répercutant sur la desserte de tous les usagers servis après vous.
- Dans le cas d'utilisation d'une voiture assurant la distribution il est préférable (tant du point de vue prix de revient que de celui de l'usure du matériel) de ne pas obliger le conducteur à emprunter des chemins privés plus ou moins longs et à faire des manoeuvres pour rejoindre l'itinéraire normal.
- Abaisser le prix de revient des services publics (grâce à un effort d'assez minime importance pour chaque particulier) est le devoir de tous ceux qui ont conscience d'un besoin d'économie sur le plan national.

QUEL MODELE ADOPTER ?

- M. le Receveur du Bureau de Poste se tient à votre disposition pour vous fournir toutes les précisions que vous désiriez obtenir sur les modèles de boîtes mises en vente dans le commerce.
- Le choix de la boîte étant laissé à votre entière disposition vous trouverez au verso un modèle facile à réaliser et présentant toutes garanties de sécurité.



Le couvercle se rabattant est tenu par des charnières métalliques ou des lanières de cuir. Une plaquette portant au recto vos nom et adresse peut être glissée dans son support métallique ; le verso de couleur vive signalerait le cas échéant votre intention de confier au préposé une commission.

OU INSTALLER LA BOITE ?

- D'une manière générale, à l'endroit le plus facilement accessible de l'extérieur soit en ce qui vous concerne :

- A la porte de votre maison
- A l'entrée de l'allée qui la dessert
- A l'entrée de la cour de votre habitation
- Le plus près possible de la route.

CONTACTS AVEC LE PREPOSE DISTRIBUTEUR

Bien entendu, après l'installation de la boîte, le préposé se rendra comme par le passé à votre domicile pour effectuer les opérations qui nécessitent votre présence (paiement d'un mandat, remise d'une lettre ou d'un paquet recommandé etc..)

En vous remerciant à l'avance de votre compréhensif effort de collaboration, veuillez agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

LE DIRECTEUR,

F. MISON

10 Juillet 1963

Le Gestionnaire de la Cité d'Accueil

à

203/ SLD

REFER: V/Lettre n° PO 804/L
du 24.6.63.

Monsieur le Directeur Départemental
des P. et T. de Lot et Garonne
72 Boulevard Carnot

A G E N

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le numérotage des logements de la Cité d'Accueil est en cours et sera terminé prochainement.

J'ai à nouveau insisté auprès des occupants des logements qui n'ont pas encore installé une boîte aux lettres ou un récipient en tenant lieu afin que cette installation se fasse le plus rapidement possible pour que le préposé du Bureau des P. et T. de Ste-Livrade puisse faire sa distribution du courrier dans les meilleures conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.-

M. TURSAN.



23 Janvier 79

Le Directeur de la Cité d'Accueil,

/A

N° 16 /CAB
GD/YD

Monsieur le RECEVEUR
des POSTES et TELECOMMUNICATIONS
47110 - SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Monsieur le Receveur,

J'ai l'honneur de soumettre à votre attention
le problème suivant:

La Cité d'Accueil des Français d'Indochine dispose
de boîtes aux lettres du système CIDEX, groupées en
batteries et affectées à la réception du courrier des
Hébergés.

Après plusieurs années, ce matériel présente un
degré d'usure tel qu'il apparait souhaitable de procéder
à son remplacement.

En effet, du fait des intempéries, des batteries
entières ont perdu leur revêtement de peinture, et l'
oxydation qui les ronge entrainera à court terme un
problème pour les usagers, auquel s'ajoute dorés et déjà
le préjudice esthétique causé à l'environnement de la Cité.

C'est pourquoi, dans le cadre des travaux réalisés
chez les riverains du C.A.F.I. je vous serais obligé de
bien vouloir envisager le remplacement, par du matériel
neuf et plus élaboré, du système actuellement en service
à la Cité d'Accueil.

J'ajoute que notre desserte comprend 150 boîtes
aux lettres groupées en quatre batteries de 18, 24, 48,
et 60 boîtes.

Je demeure à votre disposition pour tout renseigne-
ment complémentaire, et je vous prie d'agréer, Monsieur le
Receveur, l'assurance de ma considération distinguée.

G. DURNEY